

Atomiseur protège tapis anti-puces
D-87

Section I. Identification et utilisation du produit	
Nom du produit	Atomiseur protège tapis anti-puces
# CAS	Mélange
Utilisation	Enrayer présence de puces et tiques sur les tapis
Fournisseur	Rolf C. Hagen Inc., 20 500 Aut. Transcanadienne, Baie d'Urfé, H9X 0A2
Urgence	Appeler votre centre anti-poison local

Section II. Composition et informations sur les composants					
Ingrédients	Conc. (%)	# CAS	# EINECS	DL50	CL50
Alcool isopropylique	4.5-5.5	67-63-0	200-661-7	4,420 mg/kg – rat (oral) 13,000 mg/kg – lapin (oral)	16,970 ppm – inhal (4h) rat
Pyréthrine	0.095-0.116	8003-34-7	232-319-8	N/A	N/A
Piperonyl Butoxide	0.84-1.26	51-03-6	200-076-7	N/A	N/A
Perméthrine	0.049-0.060	52345-33-1	N/A	N/A	N/A

Section III. Ingrédients dangereux		
SIMDUT	Classement	Transport des matières dangereuses
Non contrôlée	N/A	Non contrôlée

Section IV. Données physiques	
État physique et apparence/Odeur	Liquide opaque / Odeur caractéristique
pH	6.50-7.50
Volatilité	
Point de congélation	N/A
Point d'ébullition	N/A

Atomiseur protège tapis anti-puces
D-87

Gravité spécifique	0.9800-1.000
Densité de vapeur	
Taux d'évaporation	N/A
Tension de vapeur	N/A
Seuil d'odeur	N/A
Solubilité	Eau

Section V. Risques d'incendie et d'explosion			
Conditions d'inflammabilité			
Le produit est à base d'eau et sous conditions normales ne présente aucun danger de feu ou d'explosion.			
Moyens d'extinction			
Extincteur à eau, à mousse carbonique, à poudre sèche ou à dioxyde de carbone			
Techniques en cas d'incendie			
Évacuer les endroits environnants. Utiliser les appareils respiratoires MSHA/NIOSH (ou équivalent) et habits adéquats si présence de fumée et vapeurs.			
Produits dangereux de combustion			
Gaz carbonique, monoxyde de carbone, & oxydes de soufre			
Point éclair	Seuil d'inflammabilité		Temp auto-ignition
N/A	Minimal	Maximal	N/A
	Aucun	Aucun	

Section VI. Données sur la réactivité	
Conditions d'instabilité	Ce produit est stable sous les conditions normales.
Matières incompatibles	N/A
Conditions de réactivité	Stable dans des conditions normales
Produits de décomposition dangereux	Aucun

Atomiseur protège tapis anti-puces**D-87**

Page 3 de 4

Section VII. Propriétés toxicologiques**Voies d'absorption**

Effets d'une exposition aiguë

Contact oculaire Peut causer une irritation

Contact cutané Peut causer une irritation

Inhalation Peut causer de l'irritation aux voies respiratoires

Ingestion Peut causer des effets de santé défavorables

Effets chroniques d'une
surexposition Aucun**Section VIII. Premiers soins**Contact oculaire Rincer abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins
20 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Contact cutané Laver avec de l'eau et du savon doux

Inhalation Évacuer à l'air frais

Ingestion Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau pour diluer ou du lait.
Appeler un médecin.

Atomiseur protège tapis anti-puces**D-87**

Page 4 de 4

Section IX. Mesures préventives en cas d'accident

Mesures de protection individuelle	Porter un vêtement et un équipement de protection individuelle approprié
------------------------------------	--

Mesures de protection de l'environnement en cas de fuites ou déversement	Bien rincer avec de l'eau
--	---------------------------

Méthode de nettoyage et d'élimination des résidus	Éliminer avec de l'eau
---	------------------------

Section X. Manipulation et entreposage

Endroit bien aéré, frais et sec

Section XI. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Vêtements de protection	Appliquer les mesures de prévention usuelles relativement à la manipulation des produits chimiques. Lunettes de protection hermétique.
-------------------------	---

Contrôles d'ingénierie

Section XII. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit comme déchet	Éliminer dans une décharge agréée conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.
-------------------------------------	--

Décharge des emballages endommagés	Si le produit renferme un résidu de produit dangereux, appliquer toutes les précautions de danger de l'étiquette.
------------------------------------	---

Section XIII. Informations écologiques

N/A

Section XIV. Informations sur le transport